

12 Propositions et 12 Conseils élémentaires de prévention afin de limiter l'exposition de l'utilisateur aux rayonnements du Téléphone Mobile.

A - 12 Propositions "d'ordres réglementaires" :

- 1 – Rétablissement avec adaptations simplifiées spécifiques et extension à tous les utilisateurs de téléphone mobile de la licence appelée « **Certificat Restreint de Radiotéléphonistes - CRR** » telle qu'elle existe aujourd'hui pour de nombreux utilisateurs d'appareils de radiotéléphonie. [[ANFR – CRR](#)] L'attribution de cette licence "radio mobile" permettrait aux utilisateurs de posséder un minimum de notions de bases argumentées sur les radiofréquences et leurs effets sur la santé. Concrètement, sur les bases actuelles adaptées, les modalités d'attribution de cette licence simplifiée dite "**Licence Téléphone Mobile - LTM**" se dérouleraient après une séance d'environ 2 heures de cours.
- 2 – Interdiction de téléphoner en voiture, même à l'arrêt, en effet celle-ci fait office de cage de Faraday (ce qui est utilisé pareillement dans le four micro-onde), l'ensemble des effets nocifs des ondes électromagnétiques sont optimisées au maximum par réflexions sur les parois métalliques, l'utilisateur ainsi que les passagers, notamment les enfants et les bébés sont aussi fortement irradiés. En conséquence, il est impératif de sortir du véhicule pour téléphoner. Cette interdiction étant étendue à tous les moyens de transports collectifs (sauf zones réservées).
- 3 - Ne pas autoriser la possession d'un portable pour les moins de 15 ans (en phase de croissance, avec une masse de tissus moindre, les rayonnements ont une nocivité accrue). [[Dossier & comparatif](#)]
- 4 - Ne pas autoriser l'usage de portable pour les femmes enceintes (le liquide amniotique dans lequel se développe l'embryon, puis [le fœtus](#) est un milieu très absorbant aux irradiations HyperFréquences).
- 5 - Ne pas autoriser dans un lieu public l'utilisation d'un téléphone mobile à moins d'un mètre d'une personne, afin de diminuer l'exposition de la population aux rayonnements ([Téléphonie Passive](#)).
- 6 – Faire installer par les manufacturiers un dispositif électronique qui limite physiquement les communications mobiles à 6 minutes au maximum, avec des bips d'avertissements toutes les 15 secondes à partir de la 5ème minute. Cette limitation, stipulée dans [les bases normatives de la réglementation en vigueur](#) est absolument nécessaire en fonction de l'autorégulation du corps et notamment par rapport à l'ouverture de la Barrière Hémato-Encéphalique ([BEH](#)).
- 7 – Installer en agglomération une signalétique concernant les zones fortement irradiées par les antennes relais (faisceaux et lobes proches) afin que les utilisateurs de portables sachent qu'ils peuvent téléphoner avec un risque temporairement plus faible (ex. Zone WiFi) et inversement les autres personnes telles que les personnes âgées, malades et les femmes avec des bébés ou enceintes seront averties d'une zone à forte irradiation afin qu'elles abrègent leurs "stationnements".
- 8 - Réserver 1/3 de la surface du recto, voire du verso de la facture mensuelle papier ou numérique des abonnés au téléphone mobile à des annonces de prévention et de salubrité publique. Parallèlement organiser une campagne nationale de prévention ciblée [grand public](#) et milieu médical.
- 9 – Obligation pour les manufacturiers d'un échéancier de réduction de l'Indice d'Absorption Spécifique des tissus appelé [DAS](#), afin que celui-ci passe par étapes pour le DAS global de la tête (cerveau) dont le taux est actuellement de 2W/kg [[report. Interphone](#)] à la valeur des orbites et des joues soit 1,1W/kg.
- 10 – Obligation pour les manufacturiers de graver et sérigraphier sur la coque du portable l'indice DAS.
- 11 – Obligation pour les manufacturiers de graver et sérigraphier sur la coque l'emplacement de l'antenne relais intégrée pour les mobiles qui n'ont pas d'antenne relais extérieure. [[Mobile éclaté](#)]
- 12 – Réaliser une étude scientifique et épidémiologique concernant les effets des rayonnements électromagnétiques en corrélation avec les adjuvants du type [aluminium des vaccins](#).

B - 12 Conseils de préventions d'utilisation du Téléphone mobile :

- 1 - Utiliser un kit piéton (main libre) et éloigner à plus de 20/30 cm le portable de son corps afin de limiter les effets des rayonnements sur sa propre personne. [comprendre: extrait reportage France 2 étude scientifique Dr George Carlo [version longue](#) - [version courte](#)]
 - 2 - Ne pas porter son téléphone mobile près de son corps, même en veille : [zone de sécurité 20/25mm](#).
 - 3 - Ne téléphoner que dans des conditions de réceptions optimales, en règle générale ne pas utiliser le portable dans tous les lieux confinés, comme ascenseurs, sous-sols, caravanes, métro, bus, etc . . . la puissance d'émission et de réception, donc des rayonnements étant décuplés.
 - 4 - Ne pas téléphoner en se déplaçant, trains inclus, les puissances d'émission et de réception de l'irradiation de l'antenne relais du mobile sont décuplées celle-ci étant en recherches constantes.
 - 5 - Ne pas téléphoner dans un véhicule, même à l'arrêt dans un espace métallique fermé il se produit le phénomène dit "cage de Faraday" qui optimise au maximum les effets nocifs des rayonnements par réflexions, non seulement sur l'utilisateur, mais aussi sur tous les passagers, notamment les enfants. En conséquence, il est impératif de sortir du véhicule pour téléphoner.
 - 6 - Ne pas garder son portable allumé la nuit près de son lit (effet délétère, notion dose/temps : même en mode veille le portable se connecte à l'antenne relais et rayonne par phases).
 - 7 - Acquérir de préférence un portable avec une antenne relais apparente, car même si le portable est moins ludique, l'antenne relais omnidirectionnelle diffuse de façon optimale, donc à moindre puissance par rapport à une antenne relais intégrée, donc préférer le critère santé au "look" du téléphone mobile.
 - 8 - Déconseiller l'utilisation d'un portable à une personne âgée et à toute personne en état dit de faiblesse (les rayonnements affaiblissent encore plus l'organisme : [Syndrome des Micro-Ondes](#)).
 - 9 - Déconseiller l'utilisation d'un téléphone mobile à toute personne qui possède des éléments métalliques magnétiques ou amagnétiques dans ou sur la tête du type amalgames, prothèses, appareil dentaire, plaques, vis, clips, piercings, boucles d'oreilles, ce conseil étant étendu aux utilisateurs de déambulateurs, de fauteuils roulants métalliques ou béquilles, (réf. affaire du [collège de Chabeuil](#)), ceci afin d'éviter toutes réflexions, amplifications, points chauds, etc . . .
 - 10 - Déconseiller l'utilisation d'un téléphone mobile avec le port de lunettes avec structure métallique ou de soutien-gorge avec baleines de soutien métalliques (phénomène dit de résonance en fonction des [longueurs d'ondes](#) = [réémetteurs passifs](#) = [pathologies](#)).
 - 11 – Utiliser [des protections anti-ondes personnelles dites mécaniques](#) (voiles, coffrets, etc . . .) qui ont un effet reconnu positif.
 - 12 – Passer le plus possible des communications mobiles aux communications filaires sans irradiation, qui sont maintenant la plupart du temps GRATUITES et illimitées avec internet, même à l'international.
- Nb : Certains de ces conseils sont repris par recommandations (modérées) par ... Orange Business Service dans : [Précaution d'usage de votre téléphone mobile](#).